

L'EVRAS EN DÉBAT : TOUTE UNE HISTOIRE...



© Pixabay

Bernard HUBIEN

ANALYSE UFAPEC

DECEMBRE 2023 | 16.23



Résumé :

L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) a agité l'espace public en septembre dernier, alors qu'un accord de coopération fixant un minimum de quatre heures d'animation EVRAS dans les écoles était discuté au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Des *fake news*, des manifestations houleuses et des parents inquiets, nous ont conduit à vouloir mettre en perspective ce débat. De quoi parle-t-on ? D'où cela vient-il ? Quel est le lieu de cette éducation fondamentale ? En exposant ce dont il s'agit, nous pensons que chacune et chacun pourra se faire une opinion éclairée sur cet enjeu éducatif majeur pour un vivre ensemble apaisé.

Mots-clés :

Éducation, vie relationnelle, affective et sexuelle, EVRAS, Guide pour l'EVRAS



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Introduction

Depuis l'annonce du vote début septembre d'un accord de coopération relatif à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (ÉVRAS) au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le débat s'est emballé et les passions se sont déchaînées. Il y a les *pour* et les *contre*. Parmi ces derniers, parfois, des personnes désinformées qui invoquent des arguments tirés de *fake news* circulant à la vitesse de l'éclair sur les réseaux sociaux. Il y a même eu des actes insensés de vandalisme et des écoles incendiées sous ce prétexte !¹

Il y a eu aussi de nombreux parents inquiets par ce brouhaha médiatique et qui nous ont interrogés sur ce qu'il en était, qui croire, comment envisager les choses... C'est pourquoi, il nous a semblé bon de mettre cette question de l'ÉVRAS à plat, en prenant du recul par rapport au temps de la polémique, pour que chacune et chacun puisse se faire une opinion éclairée sur le sujet.

Nous avons pris le parti de traverser dans un premier temps un historique de l'ÉVRAS à l'école et dans le secteur de la jeunesse. Cette option répond à la nécessité de prendre conscience que cette éducation n'est pas une préoccupation récente des responsables, tant politiques que de l'enseignement. En effet, les enjeux sont particulièrement importants : le respect, la non-violence dans les relations et notamment dans une relation de couple, la communication des attentes et des sentiments, l'égalité des genres, la question des droits sexuels et reproductifs, la non-discrimination et l'émancipation des filles, le respect des minorités sexuelles, les questions de santé publiques par rapport aux MST, font partie de l'éducation que tout jeune doit avoir reçue.

Dans un deuxième temps, nous nous penchons sur les stratégies concertées ÉVRAS, en lien avec le récent accord de coopération, particulièrement à la suite de la publication de ce « Guide » dont tout le monde parle, parfois sans l'avoir lu, guide annexé à cet accord. Enfin, nous exprimons le positionnement de l'UFAPEC, avant d'ouvrir des perspectives pour la suite.

L'ÉVRAS : une histoire ancienne

Avant même que l'on parle d'ÉVRAS, on en faisait dans de nombreuses écoles, comme Monsieur Jourdain faisait de la prose sans le savoir... L'éducation au vivre ensemble, à la gestion des émotions et à la vie affective et sexuelle trouvait sa place dans des cours et d'autres animations dans le cadre scolaire. Il se pouvait que l'ensemble de ces aspects de l'ÉVRAS ne soient pas abordés à partir d'une vision globale de ce qu'il convient de faire. Dans certaines écoles, on pouvait être moins enclin au développement de cet aspect de l'éducation, se limitant souvent à l'exposé rapide du fonctionnement du corps humain dans le cadre du cours de biologie. Dans d'autres écoles, on programmait, en lien avec le CPMS ou des organisations spécialisées, des animations au fil du parcours scolaire,

¹ Cf. Pierre Buchkremer (avec Maïté Warland et Belga), « La PJ fédérale mènera l'enquête sur les incendies provoqués par des opposants aux cours d'éducation sexuelle (ÉVRAS) dans la région de Charleroi », RTBF info, 13 sept. 2023 <https://www.rtbf.be/article/la-pj-federale-menera-lenquete-sur-les-incendies-provoques-par-des-opposants-aux-cours-deducation-sexuelle-evras-dans-la-region-de-charleroi-11255115> et François Braibant et Julien Covolo avec Olivia Grisard, « Vandalisme anti-ÉVRAS : deux écoles prises pour cible à Liège aussi, RTBF info, 15 sept. 2023 » <https://www.rtbf.be/article/vandalisme-anti-evras-deux-ecoles-prises-pour-cible-a-liege-aussi-11256371>

permettant aux enfants et aux jeunes de trouver des réponses adaptées à leurs préoccupations. Ces différences de traitement du sujet conduisaient à des situations très différentes pour le développement des enfants et des jeunes.

C'est pourquoi, afin que chaque élève puisse être formé sur ces questions dans le cadre scolaire, un décret a été voté en juillet 2012 pour inscrire l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle comme l'une des missions prioritaires de l'école. Il est affirmé avec force que *La Communauté française pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, veillent à ce que chaque établissement : (...) éduque au respect de la personnalité et des convictions de chacun, au devoir de proscrire la violence tant morale que physique, à la vie relationnelle, affective et sexuelle et il est demandé que chaque établissement mette en place des pratiques démocratiques de citoyenneté responsable au sein de l'école.*²

Le vote de ce décret a entraîné la publication d'une circulaire dans laquelle est exprimée une définition large de l'EVRAS : *La vie relationnelle, affective et sexuelle est au cœur de l'existence tant individuelle que collective. Elle s'inscrit à la fois dans la sphère privée (la famille, les relations amicales puis amoureuses, le couple, les pairs...) que dans la sphère sociale (la culture d'appartenance, l'école, les activités de loisir, les médias...). Elle inclut de multiples dimensions (psychologique, sociale, émotionnelle...) et se fonde sur la coexistence de valeurs et de traditions diverses, qu'elles soient familiales, culturelles, philosophiques ou religieuses.*

L'EVRAS est avant tout une éducation à la vie dans ses multiples dimensions (affective, émotionnelle, relationnelle, sociale, culturelle, biologique, sexuelle...). Elle vise à éduquer l'enfant ou le jeune, tant sur le plan de son développement relationnel que de son épanouissement personnel ainsi que sur tout ce qui favorise le vivre-ensemble et un climat scolaire serein. Le rôle de l'école est bien d'éduquer et non de solutionner les problèmes de la société.

L'EVRAS se fonde sur le respect de soi et des autres, sur la tolérance, sur l'accueil des différences comme source d'enrichissement, sur l'ouverture à l'altérité et sur la construction du bien-être identitaire. Elle contribue à l'épanouissement personnel, au développement de relations de qualité et à l'apprentissage du vivre-ensemble. Elle participe au développement de l'esprit critique des élèves afin de les aider à devenir des citoyens responsables. Ces démarches éducatives, initiées dès le début de la scolarité, constituent une base indispensable pour aborder ultérieurement les réalités vécues à l'adolescence.

*L'EVRAS est par conséquent un processus global, une démarche éducative diversifiée, adaptée au contexte spécifique de chaque école et s'inscrivant tout au long de la scolarité.*³

Le dernier point invitait chaque école à inscrire dans son projet d'établissement, en fonction de ses réalités propres, le programme d'éducation et d'animation proposé en cette matière. Beaucoup se sont engagés dans cette objectivation de ce qui est proposé. Toutefois, certaines écoles sont restées sans réagir devant cette mission et n'ont rien programmé pour leurs élèves.

² Article 8 9° du décret Mission : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/21557_024.pdf

³ Circulaire 4550, Éducation à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle (EVRAS), 10/09/2013, p. 4.
[http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000002/FWB%20-%20Circulaire%204550%20\(4773_20130910_155053\).pdf](http://www.enseignement.be/upload/circulaires/000000000002/FWB%20-%20Circulaire%204550%20(4773_20130910_155053).pdf)



La question que certains se posent est de savoir si c'est aussi à l'école que cette éducation doit être menée ou bien s'il faut laisser cette responsabilité aux seuls parents. Si au niveau de l'éducation relationnelle beaucoup de choses se jouent dès le plus jeune âge et peuvent se poursuivre tout au long du parcours de l'enfant, les questions d'affectivité et surtout de sexualité deviennent plus complexes à aborder avec ses parents quand on entre dans l'adolescence. L'école serait-elle alors le lieu à privilégier pour cette éducation ? L'on voit, en tout cas, que la réponse politique est nettement affirmative.

Dans le secteur de la jeunesse

Dans d'autres secteurs, la question de l'ÉVRAS est apparue également, notamment dans le monde des organisations de jeunesse. Le 22 juin 2017, la ministre de la jeunesse de l'époque, Isabelle Simonis, a publié une circulaire obligeant à obtenir un label spécifique « EVRAS jeunesse » pour pouvoir intervenir sur ces questions dans les organisations de jeunesse et les centres de jeunes. Comme l'explique la Confédération des organisations de jeunesse (COJ), *La ministre a souhaité instaurer ce label « EVRAS en jeunesse » afin de contrôler les opérateurs et d'éviter des dérives extrémistes dans le cadre des animations. Cette labellisation publique doit assurer que les animateurs disposent d'une formation appropriée et qu'ils répondent aux objectifs et contenus de l'ÉVRAS, à savoir ceux définis par la ministre.*⁴

La ministre Simonis a fait cavalier seul sur ces questions, alors que des discussions avaient lieu pour envisager ce label pour les intervenants EVRAS dans tous les secteurs. Comme le rapportait *Le Soir* du 5 juillet 2017 : *Depuis plusieurs années, le secteur (plannings familiaux, Centre d'action laïque, etc.) réclame un label qui permettrait de reconnaître les associations aptes à dispenser un enseignement de qualité aux jeunes. Les discussions patinaient cependant depuis un an, le PS (à travers la ministre de la Jeunesse, Isabelle Simonis) et le CDH (représenté dans la discussion par la ministre de l'Enseignement, Marie-Martine Schyns, et la ministre bruxelloise à l'Aide aux personnes, Céline Fremault) ne s'accordant pas sur la nature contraignante du label. Pour le PS, il est inutile de créer un label non contraignant, puisque les groupes non labellisés pourraient continuer à officier. Pour le CDH, on ne peut imposer à un directeur d'école les partenaires avec lesquels il doit travailler, au nom de la liberté de l'enseignement.*⁵

En août 2017, l'UFAPEC, interpellée par des parents et associations de parents, a mené tout un travail qui a abouti à la publication d'une étude sur le sujet. Ce document reprend des positions adoptées par l'assemblée générale et appuie la nécessité d'organiser tout au long du parcours scolaires des animations formatives adaptées aux stades de l'évolution psycho-affective des enfants.⁶

2018 : des stratégies concertées

En mars 2018, l'UFAPEC recevait un courriel de Céline Danhier, représentant l'asbl SIDA'SOS (devenue depuis O'YES) proposant de participer à des discussions autour des questions relatives à l'ÉVRAS. Ce projet des « Stratégies Concertées EVRAS », à l'initiative

⁴ Site de la COJ, 10 juillet 2017. <http://coj.be/label-evras-en-jeunesse/>

⁵ Elodie Blogie, « Un label «sexualité» contraignant pour le secteur jeunesse », *Le Soir*, 5 juillet 2017 <https://www.lesoir.be/103144/article/2017-07-05/un-label-sexualite-contraignant-pour-le-secteur-jeunesse>

⁶ Michaël Lontie, *L'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (ÉVRAS) : quels enjeux et perspectives*, étude UFAPEC, août 2017. <https://www.ufapec.be/nos-analyses/1317-evras-et1.html>



de la Fédération Laïque des Centres de Planning Familial et de l'asbl visait à réfléchir et mettre en place un plan stratégique EVRAS, correspondant aux besoins des jeunes. L'objectif final était d'aboutir à la généralisation effective de l'EVRS dans l'enseignement fondamental et secondaire (ordinaire et spécialisé) en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les stratégies concertées EVRAS rassemblent des institutions et organismes coupoles représentant des institutions internes et externes à l'école qui s'occupent de l'EVRS : la commission d'avis des PSE, le conseil supérieur des CPMS, les pouvoirs organisateurs des écoles, les quatre fédérations de centres de planning familial, les deux organisations représentatives des parents et associations de parents d'élèves, le délégué général aux droits de l'enfant, le forum des jeunes, Handicap et santé, des organisations de jeunesse ou encore le centre d'action laïque.⁷

Le travail de ces stratégies concertées a été rendu possible par l'octroi de budgets finançant de l'emploi accordés par Barbara Trachte, ministre-présidente du collège de la COCOF (commission communautaire française). Le comité de pilotage s'est réuni régulièrement et des groupes de travail ont été créés pour aboutir à des propositions, dont celle d'un *Guide EVRAS*⁸ à destination des professionnels. Sur ce guide, aucune procédure de validation n'a été mise en place, la responsabilité finale revenant à O'YES et la Fédération laïque des centres de planning familial. Les acteurs autour de la table ont été invités à émettre des commentaires et suggestions pour la fin de l'été 2021. L'UFAPEC avait transmis plusieurs remarques et demandé certaines modifications. Sans que cela nous soit signalé, certaines ont été rencontrées, mais pas toutes, notamment celles qui interrogeaient l'expression de certains contenus et l'âge des élèves avec lesquels les aborder.

En octobre 2022, une première version, datée d'avril 2022, du *Guide pour l'EVRS – Balises et apprentissages* est diffusée sur internet⁹. À la suite de cette diffusion, de nombreuses questions sont posées et une première vague de réactions virulentes survient. L'UFAPEC, interrogée par de nombreux parents et associations de parents, découvre que son logo, comme d'autres, est présent au début du guide, pouvant laisser penser qu'il s'agissait d'une validation par l'ensemble des relecteurs, comme si l'UFAPEC avait approuvé l'ensemble du guide tel que présenté. Pourtant, il n'en n'avait jamais été question et cette présence amène une confusion quant au positionnement critique sur certains passages.

A la suite de plusieurs interpellations parlementaires, Caroline Désir, la ministre de l'Éducation, annoncera une réécriture des passages litigieux. *Suite à la polémique qui a ébranlé le nouveau guide d'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Evras), la ministre de l'Éducation a demandé aux auteurs dudit guide de reformuler les passages jugés problématiques.* « Dans le souci de rechercher le plus grand consensus possible,

⁷ La composition de ce groupe est mentionnée sur le site de O'YES. On peut se demander pourquoi le centre d'action laïque est le seul représentant des cultes et courants philosophiques reconnus à y être présent. Les autres organes de culte y ont-ils été invités ? Cf. <https://www.o-yes.be/strategies-concertees/>

⁸ Dans un premier temps, cette publication était dénommée référentiel EVRAS. Pour qu'il n'y ait pas de confusion possible avec les référentiels propres à l'enseignement, après que l'UFAPEC est intervenue sur ce point et en a fait la proposition, il a été décidé de parler de *guide*.

⁹ Cette version est encore disponible en ligne :

https://www.evras.be/fileadmin/user_upload/12/Guide_pour_l_EVRAS_-_Balises_et_apprentissages_COMPLET.pdf

nous avons chargé les acteurs de se pencher à nouveau sur ces parties du texte », a indiqué Caroline Désir qui dit comprendre les réactions suscitées.¹⁰

Un accord de coopération pour quoi faire ?

Posant le constat que les animations et l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle sont à géométrie très variable selon les écoles et convaincue qu'il faut que le jeune en reçoive un minimum au long de son parcours scolaire, la ministre de l'Éducation a voulu que soient rendues obligatoires deux heures d'animation en 6^e primaire et deux heures en 4^e secondaire, animations assurées par des organismes extérieurs à l'école ayant été labélisés. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne disposant pas de budgets suffisants pour financer ces animations, il fallait le soutien des régions ; c'est pourquoi un accord de coopération était nécessaire¹¹. Joint à cet accord, comme une annexe, *le Guide pour l'ÉVRAS* dans une nouvelle version, légèrement amendée¹². De plus, cet accord rencontrait les déclarations, au moment de leur formation en 2019, des gouvernements bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les objectifs à poursuivre en matière d'ÉVRAS¹³.

Beaucoup de tapage s'en suit avec de nombreuses *fake news* et des manifestations rassemblant des personnes n'ayant visiblement pas lu ce guide de plus de trois cents pages. La presse tendra à faire connaître¹⁴ le contenu réel de ce guide à destination des professionnels et des adultes chargés d'animation et de répondre aux questions des enfants et des jeunes.

La plupart des questions abordées et des réponses apportées dans ce guide rejoignent les préoccupations des enfants et des jeunes et, dès lors, le guide permet aux adultes en charge de ces questions, enseignants et professionnels, d'y donner suite. Toutefois,

¹⁰ Charlotte Hutin, « Guide d'éducation sexuelle : les passages controversés seront reformulés », *Le Soir*, 13 décembre 2022. <https://www.lesoir.be/482868/article/2022-12-13/guide-deduction-sexuelle-les-passages-controverses-seront-reformules>

¹¹ Le texte intégral du décret validant l'accord de coopération est disponible sur le site du parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : <https://archive.pfwb.be/1000000020d6009>

¹² La version diffusée : <https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/wp-content/uploads/2023/09/Annexe-3guideEVRAS-V4.pdf>

¹³ Dans la déclaration bruxelloise de politique régionale de 2019, l'objectif était très clair : « Le Gouvernement poursuivra une réelle généralisation de l'éducation à la vie relationnelle affective et sexuelle (ÉVRAS) via les centres de planning familial. Il conviendra de revoir l'accord de coopération de 2013, d'adapter le cadre de référence commun et de poursuivre le développement du recueil de données communes. Le Gouvernement veillera par ailleurs à développer des projets ÉVRAS sur plusieurs années, à l'augmentation de la communication et de l'information sur tous les modes de contraception, et au renforcement de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles, dont les VIH et les hépatites (campagnes d'information et de sensibilisation). »

Et dans la déclaration de politique communautaire du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, on pouvait lire : « généraliser l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (ÉVRAS) via des professionnels agréés, extérieurs à l'école, dont les centres de planning familial (CPF) ; généraliser l'éducation à la vie relationnelle sexuelle et affective (ÉVRAS) et veiller à ce qu'elle soit donnée par des opérateurs labélisés ; intégrer la dimension LGBTQI+ dans les formations d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (ÉVRAS). »

¹⁴ Pour ne pas être exhaustif, nous renvoyons à cet article de la RTBF qui relève de nombreux points et démonte une série d'affirmations fausses entendues sur ce guide : Guillaume Woelfle, « Guide pour l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (ÉvrAS) : les critiques sont-elles fondées ? », RTBF Info, 15 sept. 2023 <https://www.rtbef.be/article/guide-pour-leducation-a-la-vie-relationnelle-affective-et-sexuelle-evras-les-critiques-sont-elles-fondees-11252066>

certains passages, pour l'UFAPEC, restent problématiques. De plus, la confusion engendrée par la rédaction qui pourrait laisser penser qu'il s'agit d'un référentiel nous laisse perplexe. En effet, presque à chaque page, le lecteur trouve la mention « apprentissage à voir en lien avec... ». Nous pouvons espérer que des débats posés conduiront à réécrire, à la satisfaction de tous, ce qui fait problème. Soulignons toutefois qu'il ne faudrait pas éliminer ce guide des outils à disposition pour rencontrer les questions, en cette matière toujours légitimes, que se posent les élèves. En effet, c'est, comme outil de référence, une ressource nécessaire pour les personnes à qui il est destiné qui, rappelons-le, sont des adultes en charge de l'ÉVRAS.

Perspectives et conclusion

Comme nous le disions dans l'étude sur l'ÉVRAS de 2017, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle est un domaine complexe, parfois sensible parce qu'il fait intervenir des aspects relatifs à l'intime, aux valeurs, aux différences... Elle est pourtant incontournable. À l'école en particulier, parce que les apports de l'environnement familial et socio-culturel vont être très inégaux et variables d'une personne à l'autre. Non qu'il soit problématique que ceux-ci diffèrent, mais l'important est qu'une information juste et adéquate et que des possibilités de questionnements et de débats soient prévus à chaque moment clé du développement de la personne.¹⁵

L'accord de coopération, comme nous l'avons vu, prévoit quatre heures d'animation obligatoires sur le cursus scolaire. Est-ce suffisant face aux enjeux fondamentaux que l'ÉVRAS porte ? À nos yeux, certainement pas. Il convient, selon nous, que les écoles prennent, comme les y invitait le décret de 2012, la mesure de ces enjeux et inscrivent dans leur projet un développement progressif des questions, partant dès le plus jeune âge des aspects relationnels pour progressivement ouvrir aux questions de vie affective et sexuelle. Cette éducation est en effet nécessaire si nous voulons une société dans laquelle les relations sont paisibles et respectueuses de chacune et chacun.

Nous l'affirmions avec force en 2017. Nous le répétons aujourd'hui : l'école a tout à gagner à susciter l'avis des parents et à obtenir leur adhésion dans la construction de son projet ÉVRAS. Comme le réclame l'UFAPEC, la mise en place du projet ÉVRAS au sein de l'établissement scolaire devrait s'accompagner d'une information indispensable aux parents : ce projet devrait, plus systématiquement qu'aujourd'hui, être soumis à l'avis du conseil de participation (CoPa) ; une information sur les interventions spécifiques prévues en cours d'année devrait être envoyée aux parents en début d'année et une information globale sur les contenus devrait être portée à leur connaissance le jour-même de l'information afin que la discussion puisse, le cas échéant, se poursuivre en famille. Car, finalement, écoles et familles ne poursuivent-elles pas un seul objectif : que chaque enfant puisse grandir et s'épanouir dans un parcours scolaire réussi *et trouver les équilibres nécessaires à son bonheur* ?¹⁶

¹⁵ Michaël Lontie, op. cit., p. 38.

¹⁶ Idem, p. 39.